



Bulletin Municipal Printemps - été 2019



EDITO de Madame Le MAIRE



Esparronnaises, Esparronnais, Chers amis,

Certes les ferments de la colère sont disséminés dans notre pays. Ils sont quotidiennement nourris par l'injustice permanente. Nul ne peut donc prédire l'avenir et exclure des explosions de mécontentement faisant boule de neige, la prudence s'impose, et l'impudence n'est pas de raison.

Située au Nord Ouest du département du Var, Esparron de Pallières s'est construite au fil du temps autour de son château, par ses rues très étroites et ses quartiers qui en font sa diversité et son charme. Bénéficiant d'un environnement d'exception entre collines et plaines, Esparron de Pallières a su allier harmonieusement urbanisme et qualité de cadre de vie, grâce à ses nombreux espaces verts, à ses quartiers aérés et à son patrimoine préservé.

La Commune d'Esparron de Pallières met tout en œuvre pour vous permettre de bien vivre ensemble : école intercommunale maternelle et élémentaire, maison des assistantes maternelles, service jeunesse, activités de loisirs ou culturelles aussi bien locales qu'intercommunales.

Nous nous efforçons avec le tissu associatif, d'offrir à nos administrés et à nos visiteurs de nombreuses activités présentées dans ce numéro. Cette vitalité se retrouve aussi dans l'étendue des services proposés, confort de vie et convivialité, tels sont les atouts qu'Esparron de Pallières, village rural, développe au profit de ses habitants à l'image de sa devise :

« Le bien vivre ensemble »

Le Maire

Martine ARIZZI

**Malgré tout l'Incivisme persiste :
il est mis à disposition au secrétariat de
la Mairie et à l'Agence Postale Communale
gratuitement des sacs à crottes !!!**



Mairie

Place de l'église
83560 Esparron de Pallières
Téléphone : 04 94 80 60 26
Télécopie : 04 94 80 63 00
Messagerie : esparron83@wanadoo.fr

Accueil ouvert au Public

- ☼ Mardi et Mercredi 8h00 à 12h00
- ☼ Vendredi 13h00 à 16h00
- ☼ Samedi 10h00 à 12h00

Le Maire
et ses Adjoints vous reçoivent sur
rendez vous
Martine ARIZZI
le vendredi de 14h00 à 18h00
Patrick SALMERI
le vendredi de 09h00 à 12h00
Christian GHINAMO
Rendez-vous à la demande

Directeur de publication :
Martine ARIZZI

Crédit photo : Communauté de Communes Provence verdon,
Christian GHINAMO, Eric NIVELLE, La MAM des Pallières,
l'Avenir des Pallières, la Médiathèque des Pallières,
Les Producteurs des Pallières, SMZV,

Les infos du web
CCPV, ODEL VAR, SIDEVAR,
Archives départementales, services public,
Légifrance, journal officiel...

ETAT CIVIL

Naissances :

Satyam ICHECK né le 04 mai 2019

Mariages : Néant

Décès : Maurice MACEDONIA le 02 avril 2019
Léa GILLET née OLLAGNIER le 12 avril 2019
Lucien MAYAN le 08 juillet 2019

SOMMAIRE

Prévention feux de forêt

Incivisme : rappel à l'ordre	Page	3
Les Travaux—DSP	Page	4 - 5
Le SMZV	Page	6 - 7
Enfance / Jeunesse	Page	8 - 9
Jeunesse / Social	Page	10 - 11
Soutien à la Vie Associative	Page	12 - 13
Les Associations	Page	14 - 15
Tourisme	Page	16 - 17
Culture, loisirs, action sociale	Page	18 - 19
Infos utiles Producteurs Locaux	Page	20

NUMEROS UTILES :

Centre Antipoison : 04 91 75 25 25
Gendarmerie : 17
Pompiers : 112
Samu : 15

Retrouvez-nous sur le WEB :
www.esparron.fr



Toutes nos condoléances

http://www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

(Arrêté préfectoral du 15/05/2013, à l'exception des particulières dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu de répartition	Inclure des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de toits, de sol), A l'exception des toits, toits, landes, marais, parcs et à l'exception des forêts domaniales et réserves	INTERDIT			
			INTERDIT			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'exception des parcs, toits, landes, marais, parcs et à l'exception des forêts domaniales et réserves	Porter ou allumer du feu	INTERDIT			
			INTERDIT			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AGRICULTEURS	A l'exception des parcs, toits, landes, marais, parcs et à l'exception des forêts domaniales et réserves	Inclure des déchets y compris ou sur pied les toits de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, sylvicoles ou agricoles - déchets végétaux résiduels par organismes autorisés (pour les horticulteurs de plantes à bulbes) Allumer des feux de cuisine ou d'artifice	1/01 31/03	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09 1/10 31/12
			POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AGRICULTEURS	A l'exception des parcs, toits, landes, marais, parcs et à l'exception des forêts domaniales et réserves	Inclure des déchets y compris ou sur pied les toits de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, sylvicoles ou agricoles - déchets végétaux résiduels par organismes autorisés (pour les horticulteurs de plantes à bulbes) Allumer des feux de cuisine ou d'artifice	POSSIBLE		POSSIBLE	
			POSSIBLE		POSSIBLE	

- 1- Déclaration, autorisation ou dérogation doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- 2- Le respect de cette réglementation en dehors de la commune est la responsabilité civile de l'auteur.
- 3- Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE : il est possible de réserver de respecter les consignes suivantes : brûlage autorisé uniquement entre 0h et 18h30 (avant 10h pour feux de bûches), pas de fumée noire, absence de nuisance de bruit, d'odeur, de pollution des sols, surveillance permanente avec moyens permettant la contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyau en fin d'opération, s'abstenir de l'extinction complète en partant.

1- Voir règlementation à 40 km/h.
2- Exemption du brûlage de l'Etat (à l'exception de l'arrêté préfectoral du 15/05/2013, à l'exception des particulières dispositions)

Exercice à la vigie de Varages



Président délégué RCSC CCFF

RAPPEL INCIVISME—SACS A CROTTES GRATUITS.



Rappel du message paru dans la dernière édition du « Petit Esparronnais » : « Malgré la mise en place d'un service gratuit à l'Agence Postale Communale ou vous pouvez venir chercher des sacs à crottes pour ramasser les déjections de vos animaux », les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Au delà de la propreté du village il est question de sécurité publique et de risques sanitaires. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident.

En cas de non respect de la réglementation tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une amende de 35 € à 450 €. » A ce jour aucune amélioration n'est constatée c'est même pire, les sanctions annoncées seront prises rapidement.

Stationnement : Il est regrettable de constater que certains ne respectent pas les emplacements de stationnement. Malgré le manque de place de stationnement, si chacun respecte les règles de circulation c'est tout le monde qui y gagne, en tranquillité et sérénité alors merci de faire un effort. Merci beaucoup à ceux qui suivent les règles.



« Ayez le réflexe de venir en Mairie chercher les informations... »

Martine ARIZZI

Qui suis-je ?



Cassine orientalis, je suis une espèce d'arbres de la famille des *Celastraceae*, plus communément appelés bois rouge.

Après une grande croisière en pleine mer

Un petit périple autoroutier

Un stage en atelier En pleine transformation



Je suis là pour le plus grand plaisir des promeneurs, randonneurs, j'ai participé à la rénovation des bancs situés de Saint Marc jusqu'au point de vue, à l'entrée sud du village sous le Château.

Là, tout un chacun peut y admirer le vis-à-vis avec la colline de Saint Jean, à son pied Notre Dame du Revest, la version 2019 de la Plaine de Vances tout aussi florissante que cultivée, et au nord, les bois du plateau de Montmajour....

Il était une fois l'« Automne 2018 ».....

Après une période d'intempéries qui se sont abattues sur la commune à l'automne 2018, nous



n'avons pu que subir l'effet des lois élémentaires de la physique et constater de nombreux désordres, arbres arrachés, déracinés.....



31 octobre 2018 - Mur du jeu de boule

30 octobre 2018 - Chemin de Cabrèle



1^{er} novembre 2018
Le Logis

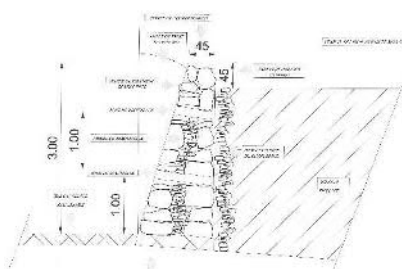
Ces désordres se sont fort heureusement limités à des dégâts matériels. L'intervention des agents techniques de la Commune a permis de mettre, en priorité, ces zones en sécurité, puis de rétablir rapidement accès et circulation.



Le chantier

À deux pas de la Mairie, ce 31 octobre 2018, le mur de soutènement du jeu de boule, qui présentait une déformation en forme de « ventre » depuis plus d'un an, n'a pas résisté à la pression hydrostatique des eaux de ruissèlement infiltrantes.

L'effondrement en pied de mur s'est effectué dans la zone précédemment sécurisée à l'été 2017, depuis l'apparition des déformations du parement en pierre, et n'a pas occasionné de dégâts collatéraux.



Une expertise avait été réalisée dès l'automne 2017, avec l'assistance du CAUE Var, association à but non lucratif et l'association Atropis, qui a permis de mettre en exergue la pathologie affectant ce mur.

Liée au vécu d'une partie originelle du mur initial, mur de soutènement des Aires de battage, héritage Patrimonial des temps anciens, puis d'une surélévation surmontée d'un couronnement lors de la réalisation de l'aire de loisirs, Jeu de boules et Parc de jeux d'enfants, la disparition de pierres de calage ainsi que des jointements anciens au ciment, n'ont pu que pénaliser le vieillissement et ont été la cause de la désstructuration partielle de cet ouvrage.

Nous avons dû envisager une réhabilitation dans les règles de l'art et le respect architectural de cet ouvrage patrimonial en pierre sèche.

Une étude s'en est suivie, qui nous a permis de justifier nos demandes d'aide au Département, à la Région et à l'État, ce qui explique le délai encouru depuis l'apparition des premiers symptômes jusqu'à l'effondrement survenu.

En tout état de cause il faut savoir que les désordres constatés sur ce mur ne pouvaient pas être repris partiellement. En effet un protocole d'intervention avait mis en évidence les limites de démontage de l'ouvrage afin de trouver des zones de harpages fiables pouvant recevoir la reconstruction à venir.



A l'issue de la consultation, c'est une entreprise varoise, offre la mieux disante, qui a pu être retenue.

Un délai prévisionnel, annoncé de deux mois, a pu être limité à 45 jours et ce malgré les fêtes de fin d'année. Un premier coup de pioche le 10 décembre 2018 pour une réception le 23 janvier 2019 !!!



Qualité de travail, limitation des désagréments de chantier et respect des délais, ont été les règles de cette réalisation.

Nous nous devons de remercier riverains et usagers, pour leur patience, suite à la gêne et aux désagréments occasionnés par cet épisode de la vie communale.

Un merci supplémentaire aux riverains pour l'accueil réservé aux intervenants de l'entreprise, le temps de la réalisation de cet ouvrage.

Une histoire d'eau....

C'est en ce mois de juin 2019 que le contrat d'affermage, gestion de l'eau et de l'assainissement, liant la commune à « SUEZ » anciennement « SEERC » arrivait à son terme.

Au sein de la communauté de commune, ce sont 7 communes sur les 15 qui étaient concernés.

Afin de limiter les frais de dossier, gestion, procédures et afin de peser potentiellement dans la balance des soumissionnaires, un groupement a pu être constitué.

Cette démarche nous a permis d'obtenir des offres performantes.

Après négociations l'offre la mieux disante a été retenue, c'est donc la société Aqualter qui a été retenue.

Aqualter est devenue notre nouveau gestionnaire à la date du 1er juillet 2019.

Vous retrouverez les intervenants locaux habituels qui font maintenant partie intégrante du personnel du nouveau prestataire.

Dorénavant, pour tout problème sur le réseau d'eau ou d'assainissement votre contact :

Evolu ' tri

PARTAGEONS NOS AVANCÉES

Lettre d'information du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon [SMZV]
Collecte des déchets ménagers – Tri sélectif – Déchèteries - Mai 2019

Le sens de nos avancées

Le mot du Président

Nous entendons encore dans les conversations : « de toute façon ça ne sert à rien de trier, tous les déchets vont dans le même trou ». Les déchets dits ultimes – ceux qui n'ont pas de filières de récupération – sont effectivement enfouis ou incinérés mais la majeure partie des déchets produits par les ménages peuvent être valorisés. Ils sont même convoités par les filières de recyclage. Le déchet a de la valeur. A titre d'exemple le rachat par les repreneurs des cartons - déchets électroniques – métaux – mobiliers procure le plus de recettes au SMZV. Par contre les enfouir nous coûte dix fois plus cher que les trier. D'autant que l'Etat pénalise davantage les collectivités qui enfouissent leur déchet en appliquant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes [TGAP]. Plus on enfouit plus la TGAP impacte notre budget et par effet domino le montant de la Taxe ou de la Redevance Ordures Ménagères.

Alors, ça ne sert à rien de trier ! Réfléchissons à deux fois à notre geste. Si nous ne trions pas les industriels le feront peut-être pour nous mais à quel prix, certainement pas gratuitement. Oui, trier demande des efforts à chaque foyer, nous en sommes conscients. Vous faciliter le tri reste une priorité de vos élus.

Ainsi l'arrivée des cabanes pour les cartons et des bacs jaune dédiés uniquement aux emballages participe au tri de proximité. Cette simplification du geste de tri va s'étendre cette année à de nouvelles consignes de tri pour « Tous les emballages plastiques ». Nous attendons le résultat de notre candidature à l'appel à projet national de CITEO pour inscrire notre territoire dans cette dynamique. En même temps nous veillons à améliorer durablement le service de collecte (Ordures Ménagères Résiduelles et tri sélectif) avec notre prestataire Nicollin. Il doit nous garantir le « zéro débordement » sous peine de pénalités et s'équiper d'un camion de collecte capable de compacter les déchets pour optimiser les transports jusqu'à notre nouveau centre de tri de Manosque.

Votre service de collecte se structure comme le montre le schéma en pages intérieures pour atteindre de meilleure performance de tri. Certes, avec 44 kg/an/habitant nous sommes loin des 68 kg/an/habitant (moyenne nationale) mais les derniers résultats sont encourageants grâce à votre geste, je vous en remercie. Ensemble nous allons y arriver, poursuivons nos efforts.

Patrick Salmeri

À chaque déchet son tri !

80 Points tri

7 Déchèteries



SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON
04 98 05 20 10

PLAN
ACTIONS
DÉCHETS

PROVENCE VERDON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ENSEMBLE POURSUIVONS NOS EFFORTS

avec

328 TONNES DE PAPIERS RECYCLÉS



5 600 ARBRES ÉPARGNÉS

6 FOIS MOINS D'EAU

4 FOIS MOINS D'ÉNERGIE CONSOMMÉES

EN 1 AN

Grâce à votre geste de tri



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT !

→ CONTENEURS BLEU

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

ÉTÉ

De Mars à Octobre

HIVER

De Novembre à Février

Barjols
Les 3 Croix
Rians
Seillons sse-d'Argens
Vinson/Verdon
L'Éouvière
(St Julien le Montagnier)

Du lundi au samedi

7h45 - 12h

13h30 - 18h

8h - 12h

13h30 - 17h30

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

St Martin
de Pallières

13h30 - 18h

13h30 - 17h30

MALADE D'ENFOUIR

Réduire notre taux [TGAP]

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est un impôt national révisé chaque année et proportionnel au degré de pollution engendré. L'enfouissement ou l'incinération des ordures ménagères résiduelles sont considérés comme activités polluantes et, de ce fait, soumises à la TGAP (principe du pollueur-payeur, Grenelle de l'Environnement). Ainsi, la TGAP émet un signal-prix dissuasif. Sur notre territoire pour éviter l'augmentation des coûts et donc notre facture nous devons impérativement réduire nos déchets à enfouir :

en multipliant nos gestes de tri et en réduisant notre production d'ordures ménagères grâce à nos comportements.

Christiane Philibert – Vice Présidente SMZV



Ville en présence des représentants de la Commission Européenne de la Région Sud et des élus du SMZV.

MERCI L'EUROPE !

La rénovation de la déchèterie intercommunale de l'Eouvière (St Julien) a fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre du programme Européen LIFE. L'objectif est d'augmenter de 30% la quantité de déchets à valoriser grâce à :

- 5 nouveaux flux de collecte
- la création d'une zone de stockage des déchets dangereux
- l'amélioration des conditions d'accès
- la formation des gardiens

TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

Aujourd'hui les barquettes, films plastiques, pots de yaourts, tubes de dentifrice, etc. ne sont pas triés. Dès cet automne le SMZV espère vous proposer une solution de tri plus simple. Il candidate à l'appel à projet national de CITEO pour étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Si notre candidature est retenue vous pourrez jeter tous les emballages plastiques dans les conteneurs et bacs de couleur JAUNE. Réponse cet été.

Denis Massal, Vice-Président SMZV



DE MULTIPLES EFFETS POUR UN GESTE SIMPLE :

MOINS

D'ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES
DE POLLUTION DE L'AIR ET DES SOLS
DE CONSOMMATION DE PLASTIQUES
DE TAXE TGAP POUR LE SMZV

PLUS

DE RECETTES FINANCIÈRES POUR
LE SMZV GRÂCE AU SOUTIEN À LA
TONNE RECYCLÉE
+50% DE MATIÈRES RECYCLÉES

Evolu' tri - Partageons nos avancées - Lettre d'information N° 2 du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon. **Directeur de publication** : Patrick Salmeri
Équipe de rédaction : Christiane Philibert, Denis Massal, Jérôme Carle, Laurent Baudouin. **Maquette** : www.julietteloloquet.com - **Photos** : Jo, Boudier, J. Carle. **Impression** : Imprimerie de Haute Provence.
Encres Végétales. Tirage : 12 350 exemplaires. Dépôt légal ISSN : 2647-3917. Ne pas jeter sur la voie publique.
SMZV - BP3 - 83560 Saint Julien le Montagnier - communication@smzv.fr
Imprimé sur Papiers issus de forêts gérées durablement.

Partenaire diffusion :



04 98 05 20 10



SIVU de l'École Coopérative des Pallières



Rentrée scolaire Inscription 2019-2020

Familles : ARTIGUES-ESPARRON-SAINT MARTIN DE PALLIERES

Les inscriptions sont reçues au siège du SIVU de l'école coopérative

Pour les premières inscriptions en maternelle, ne pourront être inscrits que les enfants nés avant le **1er janvier 2016**.

Pièces à fournir : Livret de famille ou acte de naissance de moins de trois mois, décision de justice (si divorce ou séparation), en l'absence de jugement fournir une attestation de l'autre parent+copie de sa carte d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois, carnet de santé ou de vaccination de l'enfant (DTP obligatoire), carte d'identité du parent qui inscrit son enfant et certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.



SIVU DE L'ECOLE

COOPERATIVE DES PALLIERES.

EN MAIRIE DE SAINT MARTIN DE PALLIERES

Place Majourale

83560 SAINT MARTIN DE PALLIERES

Tél : 04.94.72.80.45

Courriel :

sivu.despallieres@orange.fr



Petite Enfance

PROVENCE VERDON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil Petite Enfance

Vous avez des enfants de 0 à 6 ans

6 crèches, 2 RAM, 1 LAEP intercommunaux sont à votre service sur la Communauté de Communes Provence Verdon

www.provenceverdon.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

- Lieu d'information et d'écoute pour les familles et les professionnels de la petite enfance
- Ateliers d'éveil itinérants pour les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les enfants qu'elles accueillent

RAM Les Magnanarelles

- Secteur : Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron, Fox-Amphoux, Montmeyan, Pontevès, Saint Martin, Seillons, Tavernes, Varages
- 04 94 04 09 14 / 06 78 13 98 46

RAM Lei Belugo

- Secteur : Ginasservis, La Verdrière, Saint Julien, Rians
- 06 16 64 20 42

CRÈCHES INTERCOMMUNALES

Crèche Trotte Menu à Barjols
04 94 78 92 97

Crèche Les Magnanarelles à Brue-Auriac
04 94 04 11 24

Crèche Les Petits Meuniers à Rians
09 72 53 57 35

Micro-crèche Les Colibris à Saint Julien
09 72 61 80 27

Crèche Les Petits à Seillons
04 94 72 18 65

Crèche Pomme de Reinette à Tavernes
04 94 72 31 32

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

- Lieu d'accueil et d'échange itinérant pour les familles et leurs enfants
- 04 94 04 09 14 / 06 78 13 98 46

LE DÉPARTEMENT

Des plaquettes d'information sur la Petite enfance sont disponible en Mairie. Les affiches des permanences du RAM et de la Maison des Familles sont affichées chaque mois en Mairie et sur le panneau face à la Mairie.

CLSH—Centre aéré—RIANS

Le Conseil Municipal a validé la passation d'une convention entre la Commune d'Esparron et celle de Rians pour le Centre aéré.

Nos petits esparronnais peuvent être accueillis au centre aéré de Rians sur inscription.

MAIRIE DE RIAN - SERVICE ANIMATION JEUNESSE

30 rue de la République - 83 560 RIAN

Téléphone : 04 94 72 60 57 / 04 94 72 60 58

Courriel :

mairie.rians.jeunesse@wanadoo.fr ou

pji.rians@wanadoo.fr



Jeunesse : ODEL VAR - Anim'Jeunes Provence Verdon



Tous en colo avec l'Odel !

Pour les vacances d'été, offrez à vos enfants des souvenirs inoubliables !

L'ODEL propose aux 4 -17 ans un **large choix de colonies de vacances**, qui garantissent à tous les enfants découverte, épanouissement, partage et aventure !

Séjours à thème, séjours sportifs, créatifs ou linguistiques en France et à l'étranger, chacun trouvera LA colo faite pour lui !

Il reste quelques places, inscrivez-vite vos enfants.

L'Odel organise des séjours de vacances depuis plus de 65 ans. L'assurance de **séjours de qualité, en toute sécurité et encadrés par des professionnels**.

✓ **Le plus ?** L'Odel est le seul organisme à vous proposer des **départs de plusieurs villes du Var**.

✓ **Aides financières** : des **facilités de paiement** sont proposées à toutes les familles (paiement en plusieurs fois sans frais, avantages fidélité) et accepte les **aides financières extérieures** (Aide du Conseil Départemental du Var, Comités d'Entreprise, aides sociales,

Participation de la Mairie...

Informations & Réservations au 04 94 925 985 ou sur www.odelevasion.com

Retrouvez toute l'actualité de l'Odel sur Facebook/Odelvar



Le service jeunesse de la Communauté de communes vous présente les activités des prochaines vacances estivales du 8 juillet au 14 août 2019, de l'Espace jeunes interco "Anim' Jeunes" pour les 11-17 ans.

Au programme : des grands jeux, du sport, des ateliers créatifs, des sorties... dans une ambiance conviviale !! A vous de choisir !!

Anim' Jeunes - été 2019

Il reste des places !!

Réouverture des inscriptions

<http://www.provenceverdon.fr>

En savoir plus

- [Téléchargez le programme des activités Anim'Jeunes 2019](#)
- [Rubrique jeunesse du site - Anim'Jeunes](#)
- Service jeunesse au 04 94 69 18 47
- Emilie : 06 83 22 88 29
- jeunesse@provenceverdon.fr
- [Facebook du service jeunesse](#)

Flyer disponible en Mairie.

Martine ARIZZI et Marguerite SILVY

Jeunesse - Social

Recensement Militaire :

Votre enfant à 16 ans il faut qu'il soit recensé sur :

Tous les renseignements sont disponibles sur le site ou en Mairie. **L'inscription peut toujours être faite en Mairie**



Les animateurs accueillent les jeunes de 11h30 à 13h30 :

Mardi : Martial est au collège à Barjols dans la salle des jeunes (en face des escaliers du CDI)

Jeudi : Laura est au collège à Vinon sur Verdon au foyer des jeunes (près du réfectoire)

Contacts : 04.94.69.18.47.

jeunesse@provenceverdon.fr



Service Jeunesse CCPV

Transports scolaires : Infos et liens sur le site de la Commune : esparron.fr

Je m'inscris en ligne sur : zou.maregionsud.fr

https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_83/usager

Soucieux de favoriser l'accès aux transports en commun au plus grand nombre, les élus de la Région Sud proposent aux usagers une gamme de tarifs attractive et adaptée à chaque profil de voyages.

Les titres de transport de la **gamme de tarifs ZOU !** sont valables sur :

- Les TER (Trains Express Régionaux), les LER (Lignes Express Régionales) et lignes de transports interurbains, les Chemins de fer de Provence (ligne Nice/Digne-les-Bains)
- Les transports scolaires



SIDEVAR

Vous avez bien mérité des Vacances

Une semaine, un week end , ou une sortie avec repas :

Au Château de BAUDUEN

Aux Pins Penchés au LAVANDOU



Les résidents d'Esparron bénéficient d'une REMISE « COMMUNE ADHERENTE »

Les tarifs pour ces lieux de détente sont disponibles en Mairie ou sur le site www.sidevar.fr

Gisèle VELLA,
Déléguée SIDEVAR

CCAS :

Afin de faire face à un risque éventuel de canicule, La Commune d'Esparron de Pallières se mobilise pour assurer la sécurité des personnes vulnérables. Une période de veille saisonnière est mise en place du 1er Juin au 31 Août. Comme chaque année, un registre nominatif des personnes âgées, isolées ou handicapées est disponible en Mairie. Ce recensement est une démarche volontaire et facultative qui permet de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de fortes chaleurs entraînant le déclenchement du plan alerte par le Préfet. Si vous souhaitez apparaître sur ce fichier ou y faire recenser l'un de vos proches, prenez contact en Mairie au 04.94.80.60.26 ou aux horaires d'ouverture.

URGENCES

Le 112 urgence dans tous les pays de l'Union Européenne

Le 112 redirige sur les numéros 15 - 17 - 18 - 115 et 119

Le 15 SAMU , urgences médicales

Le 17 intervention de police

Le 18 pompiers lutte contre l'incendie

Le 115 SAMU Social Urgence sociale

Le 119 Enfance maltraitée

Le 114 Réception et orientation des personnes malentendantes vers les numéros d'urgence

Centre anti-poisons de Marseille 04 91 75 25 25

Pharmacies de garde 3237 (appel surtaxé)

SOS Médecins 04 94 14 33 33

Urgence Dentiste 08 92 56 67 66

**Informations :**

Pour toutes vos démarches la Mairie peut vous renseigner et vous diriger vers les services compétents.

Les Maisons de Services au Public (MSAP) de BARJOLS et de RIANs peuvent vous être utiles dans les démarches administratives.

La MSAP offre la possibilité aux populations, en un même lieu, d'être accueillies par un agent, d'obtenir des informations, de trouver une aide pour effectuer des démarches administratives et d'utiliser Internet pour contacter les administrations et les organismes publics.

Carte électorale:

Malgré toute la vigilance apportée par le « service élection » de la Mairie, quelques erreurs ont été remarquées notamment au niveau d'ancienne adresse. Si vous avez remarqué une erreur sur votre carte ou si vous n'avez pas fait changer votre adresse merci de vous présenter en Mairie le plus rapidement possible muni d'un justificatif d'identité et de domicile.

Un formulaire cerfa n°12669*02 vous sera alors remis pour mise à jour du fichier.



SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE



Subventions attribuées

En 2019, **29 associations du tissu sportif et festif local** sont subventionnées par la Communauté de communes pour un montant de près de 70 000 €. L'association « Les Producteurs des Pallières » a obtenu une aide au démarrage et à la communication.

Renouvellement du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (FOL) du Var

En 2019, les associations du territoire **subventionnées ou non** par l'intercommunalité peuvent bénéficier

- de **rendez-vous individualisé** chaque 4^e mercredi matin du mois dans les locaux de la Maison de Services au Pblc à Barjols.
- de **formations gratuites entre septembre et décembre**. Les thèmes abordés sont en cours de programmation. Pré-inscription possible auprès de Laëtitia Vilain.

Contact :

Laëtitia Vilain, chargée de communication-vie associative-tourisme : 04 94 86 23 24 / tourisme@provenceverdon.fr

www.provenceverdon.fr onglet services à la population / rubrique soutien à la vie associative

Plus d'informations sur le site de la Communauté de communes : www.provenceverdon.fr



ESPARRON DE PALLIERES



FÊTE DU VILLAGE 2019

Organisée par les Associations,
L'Avenir des Pallières et Les Producteurs des Pallières



Vendredi 26 Juillet 2019

10h30 17h30 Portes Ouvertes Atelier Galerie Sculpture Cécile Lutfi Romhein
Le sapin bleu Chemin du lavoir Esparron
Jardin de sculptures monumentales inox, métal/Visite de l'atelier et de la galerie d'art (sculptures bois, plexiglass, marbre, collages)

17h30 Fête du Tonneau (Les Producteurs des Pallières) (Affichage spécial)
Soirée festive et paysanne :
17h 30 jeux pour petits et grands,
21h concert « Les Poulettes »
Restauration et buvette sur place avec des produits locaux.

Samedi 27 Juillet 2019

15h00 Jeux des enveloppes et pêche à la ligne
Château gonflable
Aire de jeux d'eau « Prévoir maillots et serviettes »
Goûter offert par l'Association
Concours de boules à la mêlée pour les enfants (maxi 12 ans)
Gratuit, lots pour tous

19h30 Soirée pizza avec concert « Groupe SPARKLINE »
Inscriptions : L'Avenir des Pallières (Affichage spécial)
Cécile LEONE 06.68.98.82.40.
Nathalie DRUAIS 06.37.17.24.99
Julie AMOROS 06.50.72.94.38

Dimanche 28 Juillet 2019

10h30 à 17h00 Jeux pour les enfants – château gonflable
Aire de jeux d'eau « Prévoir maillots et serviettes »
Jeux et animation, concours de dessins (lots pour tous)
Goûter sur la place de la Mairie.
Repas convivial (Affichage spécial)

12h00 Jeux de quilles (Femmes et adolescentes de + de 12 ans)
17h00 Prix : 1^{er} 60 €, 2^e 40 €, 3^e 30€ + FDP 2€/personne
18h00 Tirage de la tombola

Venez nombreux

Les affiches des festivités sont disponibles sur le site internet de la Commune, sur les panneaux d'affichage, sur les pages Facebook des associations et sur le site de la PROVENCE VERTE rubrique « Agenda des festivités ».

Sont édités, les messages des Associations qui ont souhaité répondre à la demande du service Communication et Vie Associative. Nous savons comme il est compliqué d'être présent sur tous les fronts. N'oubliez pas de transmettre vos messages pour les prochaines parutions.

La Vie Associative est le cœur de la Vie Locale.

Martine ARIZZI

Toutes les informations à destination des associations sont disponibles sur le site :

associations.gouv.fr

Créer, gérer et développer
votre association

Agenda 2019

27/07	Carte—Permis de chasse	Société de chasse	ESPARRON
24/08	LOTO en plein air	Avenir des Pallières	ESPARRON
17/08	Carte de chasse	Société de chasse	Salle polyvalente
06/09	Assemblée Générale	Avenir des Pallières	Salle polyvalente
07/09	Carte de chasse	Société de chasse	Salle polyvalente
15/09	Vide grenier	Avenir des Pallières	Jeux de boules
22/09	Marche gourmande	Avenir des Pallières	Esparron vers St
21 ou 22/09	Journée du Patrimoine	Confrérie Charles d'Arcussia et Mairie, Dcllic photo Avenir des Pallières Les Producteurs des Pallières	ESPARRON
septembre	AG	Esparron informatique	Creneau salle poly
19/10	40 ANS de l'Asso	Avenir des Pallières	
02/11	Halloween	Avenir des Pallières	Salle polyvalente
23/11	Soirée raclette	Avenir des Pallières	Esparron
11/11	Cérémonie	Mairie	Salle polyvalente
07/12	Arbre de Noël loto	Avenir des Pallières	ST MARTIN
08/12	Marché de Noël	Avenir des Pallières	Place de la Mairie
08/12	Bourse aux jouets	Mam des Pallières	Salle polyvalente ESPARRON

Soutien à la Vie Associative par la Commune :

En Conseil Municipal du 25 Avril dernier les élus ont **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- *Avenir des Pallières : 2400€ (Unanimité)*
- *Dcllic photo : 500€ (Unanimité)*
- *Coopérative scolaire des Pallières : 1000€ (Unanimité)*
- *Radio Verdon : 100€ (Unanimité)*
- *Les Producteurs des Pallières : 536€ (8 Pour 1 Abstention : Julien Lauga).*

Ce soutien s'inscrit dans une démarche de maintien du lien social de la Commune. Les manifestations organisées par nos associations permettent de se retrouver, d'échanger, de partager la Vie Locale.

Madame Le Maire et l'équipe Municipale attachent une importance particulière à la Gestion Associative. Un grand merci à tous les bénévoles qui oeuvrent tout au long de l'année pour toujours mieux vous satisfaire.

Vie Associative Vie Sociale Tourisme



Voici plus de 2 ans que La MAM des Pallières a ouvert ses portes, grand nombre d'enfants sont passés par là. D'année en année, notre arbre nous fait de jolies feuilles, et nous en fera encore et encore....

Quelques chiffres

Depuis octobre 2016 nous avons accueilli 28 enfants.

12 d'Esparron

5 d'Artigues

4 de St Martin

7 d'autres communes alentours.



Pour la rentrée 2019/2020, nous sommes en train de faire les plannings, vous pouvez nous contacter par téléphone au **06.72.47.29.61/ 06.12.33.20.83** ou par mail **lamamdespallieres@gmail.com**

La MAM des Pallières a aussi une association. Pour nous donner un coup de pouce, vous pouvez adhérer pour 10€/famille et par an.

Nous organisons des ateliers loisirs créatifs pour enfants un samedi par mois, des bourses jouets et puériculture, Nous participons aux différents marchés de nos 3 communes.

À vous, parents, qui souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas.

Elodie et Béatrice



L'association clôturera la formation 2018/ 2019 par la remise des diplômes de fin d'Année au début du mois de septembre suivi du repas .Les travaux de nos stagiaires seront présentés , témoignant des progrès de chacun de nos stagiaires

L'Assemblée générale se tiendra mi septembre, à la fin de celle-ci , le bureau prendra les inscriptions des stagiaires pour l'année 2019/2020. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et rendez-vous au mois de septembre.

Président Esparron Informatique

Patrick SALMERI

« L'Avenir des Pallières »

Bonjour à tous,



Nous avons entamé l'année avec le carnaval, le 14 mars. Une belle journée, sur le jeu de boules, commencée par un pique-nique convivial et suivie par une chasse au trésor dans les rues du village. Chasse aux œufs, château gonflable, barbe à papa étaient aussi au rendez-vous. Une tombola avec de jolis lots a ravi les participants. Le goûter était offert aux enfants par l'association. Notre traditionnelle marche gourmande vers Artigues a réuni de nombreux participants le 28 avril. Au départ d'Esparron, nous avons rallié Artigues par les crêtes où l'apéritif offert par l'association et un bon aïoli préparé par le bistrot de St Martin nous attendaient. Retour calmement par le GR avec le ventre bien plein! Le 04 mai, c'est à St Martin que nous avons, en partenariat avec le Comité des Fêtes, organisé une soirée « Année 80 ». L'ambiance y était exceptionnelle. Tous les participants se sont régelés avec le repas préparé par le bistrot de St Martin et se sont déhanchés sur les airs endiablés de ces mythiques années.

Après un report obligatoire dû aux conditions météo (En effet il n'est pas possible d'installer du matériel électrique si le temps n'est pas annoncé au beau fixe...) la fête des associations s'est finalement déroulée le 22 juin. L'association a tenu un stand de vente de ses réalisations confectionnées durant l'atelier de loisirs créatifs. Les danseuses adultes ont proposé une mini représentation de danse et un petit cours de gym ouvert à tous.

Nous avons clôturé cette journée par un repas convivial sur la place de la Mairie où chacun a apporté un plat à partager après avoir dégusté l'apéritif offert par l'association.

A noter que la Fête du village aura lieu du 26 au 28 juillet. La soirée pizza est prévue le 27/07 dès 19 :00 et un repas convivial le 28/07 dès midi.

Pêche aux canards, jeu des enveloppes, châteaux gonflables (avec eau !!!!!) et jeux en tous genres seront aussi au programme.

Pour terminer avec les dates à venir, notez déjà dans vos agendas l'A.G de l'association le 06/09 à 18:00.

Le vide grenier le 15/09, la marche gourmande le 22/09, une soirée spéciale « 40 ans de l'association » le 19/10, Halloween le 02/11, la soirée raclette le 23/11, le loto et l'arbre de Noël à St Martin le 07/12 et le marché de Noël le 08/12

La Présidente, Cécile LEONE 06.68.98.82.40





taxe de séjour pour les hébergeurs

La communauté de communes Provence Verdon dont vous dépendez a instauré une taxe de séjour au réel. L'office de tourisme Provence Verte et Verdon est désormais en charge pour le compte de la communauté de communes Provence Verdon, de la gestion de cette taxe de séjour.

Vous êtes un hébergeur (hôtel, location meublée, chambre d'hôtes, village de vacances, camping) et vous accueillez des clients, vous êtes donc concerné !

Si vous ne le faites pas d'ores et déjà, vous devez collecter la taxe de séjour auprès de vos clients. Son montant varie selon le type et la catégorie de votre hébergement. Le calcul est le suivant : nombre de personne x nombre de nuit x montant « tds ».

Si vous n'êtes pas encore enregistré auprès des services de la « tds », merci de contacter /

Agnès Jordy, gestionnaire de la taxe de séjour
au 04 94 72 88 25 & provenceverdon@taxesejour.fr

afin de vous mettre en conformité avec la législation.

Rappel : l'article R 2333-54 du CGCT prévoit les sanctions en matière de taxe de séjour. Tous manquements donnent lieu à une infraction sanctionnable par une contravention de quatrième classe.

classement meublé de tourisme pour les locations

L'office de tourisme Provence Verte et Verdon est agréée pour le classement des meublés de tourisme. Vous avez une location meublée sans classement, vous avez la possibilité de la faire classer "Meublé de Tourisme".

Les avantages du classement :

- La fiscalité plus avantageuse soumise au régime des Bénéfices Industriel et Commercial : une réduction de 71 % sur les revenus locatifs (au lieu de 50 % si vous n'êtes pas classé).
- L'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour accepter le paiement par chèques vacances .
- Le maintien d'une taxe de séjour à un tarif fixe.
- Se démarquer de la multitude d'offres de location par l'assurance d'un hébergement de qualité et la transparence des prestations proposées.
- Il met en confiance le client face à l'abondance de l'offre locative sur Internet et les cas d'arnaque constatés chaque année.

Information pour le classement (ou le renouveler s'il arrive à terme) :

contactez Agnès Jordy 04 94 72 88 25
classement@provenceverte.fr

Chemins de randonnée



Randonner Autrement en Provence Verdon

La Communauté de Communes poursuit l'aménagement de ses circuits de randonnée pédagogiques.

Après les tables d'orientation au Petit Bessillon, les circuits de Brue-Auriac sur la vigne et de Seillons sur les bois, le printemps a vu naître le circuit de Fox-Amphoux « le Trésor du Petit Peuple » et celui de Varages « Au fil de l'eau ».

Le départ du circuit de Fox se situe sur la RD32, entre Fox-Amphoux et Cotignac, en contrebas du vieux village. Le balisage est de couleur jaune. Le personnage d'Aguia invite petits et grands à la recherche du trésor perdu.

Le circuit de Varages démarre au cœur du village. Le panneau départ est posé sur le moulin à huile. Le balisage bleu vous emmène d'abord jusqu'à la chapelle Saint Pothin. Composé de 8 panneaux, il est complémentaire au circuit du patrimoine « Laissez-vous conter Varages ».

Au cours de l'été, un 5^e circuit sera mis en place. Il traverse les communes de Saint Martin, Esparron et Artigues. Comme son nom l'indique « **Les sens du paysage** » que l'on peut lire également « L'essence du paysage », il vous invite à éveiller vos sens pour découvrir les villages perchés. Les points de vue sont variés : l'ancienne voie ferrée dans la plaine, la crête entre Esparron et Artigues... Également balisé en bleu, il emprunte des tronçons de GR99, GR99a, PR. Hormis les panneaux de départ dans les trois villages (parking sous le bistrot de Pays à Saint Martin, face à la Mairie à Esparron, sur le parking à Artigues), le circuit de 19 kilomètres se compose de 10 panneaux pédagogiques.

Rendez-vous **prochainement** sur place et sur Internet :

(provenceverdon.fr / ignrando.fr / visorando.com) pour plus d'informations.

Le Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon aménage de nouveaux circuits du patrimoine. Dans la collection « Laissez-vous conter », faisons connaissance avec les circuits de Saint Julien le Montagnier, inauguré en juillet 2018. Les circuits de La Verdière et de Rians sont en cours d'installation. Le patrimoine et l'histoire locale sont ainsi mis en lumière au travers de parcours dans les rues des villages.

Contact :

Laëtitia Vilain, chargée de communication-vie associative-tourisme : 04 94 86 23 24 / tourisme@provenceverdon.fr



Culture, Vie Locale Médiathèque des Pallières

Un an déjà... La Médiathèque avait ouvert ses portes le 16 Mai dernier, depuis les bénévoles ouvrent le mercredi de 10h00 à 11h00 et le vendredi de 15h à 16h30.

L'équipe a changé avec le départ vers d'autres aventures de Nathalie DRUAIS, puis l'arrivée de Joelle PASTEUR de Saint Martin.

Martine, Hélène, Joelle, Caroline, oeuvrent pour toujours mieux vous satisfaire...

Sans oublier nos « petites mains » Jean Marc qui est sera rejoint par Jean-Luc à la rentrée pour ranger et remplir la cabane à livres.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous comptons une centaine d'inscrits dont une quinzaine très assidus qui viennent une ou deux fois par semaine.

N'hésitez pas non plus à nous transmettre vos idées. Une de nos lectrices a voulu partager ce poème...

ENFANT, POURQUOI PLEURER ?

Enfant, pourquoi pleurer, puisque sur ton passage
On écarte toujours les ronces du chemin ?
Une larme fait mal sur un jeune visage,
Cueille et tresse les fleurs qu'on jette sous ta main
Chante, petit enfant, toute chose a son heure
Va de ton pied léger, par le sentier fleuri,
Tout paraît s'attrister sitôt que l'enfant pleure,
Et tout paraît heureux lorsque l'enfant sourit.
Comme un rayon joyeux ton rire doit éclore,
Et l'oiseau doit chanter sous l'ombre des berceaux,
Car le bon Dieu là-haut écoute dès l'aurore
Le rire des enfants et le chant des oiseaux.

Guy de Maupassant

L'idée de la cabane aux livres...

« C'est pour ne pas laisser dormir les livres sur nos étagères ou dans des caisses que nous avons souhaité l'installation de ces cabanes à livres, après avoir longtemps échangé sur le sujet. Partager le plaisir de lire et de parler de nos lectures, faire d'autres découvertes en espérant aussi qu'un accès toujours plus simple aux livres permette à tous, petits et grands, de retrouver ou découvrir ce plaisir. »

Ces cabanes constituent une invitation au partage culturel et créent du lien social. Mettre ces livres à disposition gratuitement permet de favoriser l'accès à la lecture pour tous, et pourquoi pas, de (re) donner goût à la lecture. La Municipalité a décidé d'accélérer cette concrétisation. **« Les services techniques de la Mairie et les bénévoles ont donc installé cette armoire à livres sur le territoire communal ».**

Le principe : Il est très simple et sans condition. L'utilisateur peut prendre un ou plusieurs livres, revues, bandes dessinées, gratuitement et/ou en déposer.

Les co-organisateurs bénévoles se chargeront du bon fonctionnement de ce concept, par des vérifications régulières.

La Médiathèque des Pallières se situe : Place de l'Eglise 83560 ESPARRON DE PALLIERES

Tous les renseignements sont disponibles sur <https://mediatheques-rmpv.fr> et au 04.94.80.60.26 demander Caroline SCURI.



Médiathèque des Pallières



LIVRES LIBRES !

des histoires à lire
et à partager librement

Les producteurs des Pallières : une association qui veut rassembler autour du terroir

Nous sommes vignerons, éleveurs, brasseurs, maraîchers, agriculteurs, tous animés par la volonté de partager notre passion et notre attachement au terroir local. Nous avons décidé de nous réunir et de créer une association pour concrétiser notre projet.

Au départ, l'idée a germé au cours d'un soir d'été. Un méchoui aux herbes de Provence, une tireuse à bière, quelques quilles de vin sur les tables, de belles tommes de brebis, des glaces au lait de chèvre, un peu de musique et beaucoup de bonne humeur, tous les ingrédients étaient réunis pour faire connaissance entre producteurs locaux. Nous étions émerveillés par la diversité de nos activités et par la qualité de nos produits. Tous installés sur les communes d'Esparron-de-Pallières et de Saint-Martin-de-Pallières, nous étions également impressionnés de voir que ces deux petits villages rassemblaient autant de richesses. Nous étions tous à quelques kilomètres les uns des autres. C'était pourtant la première fois que nous avions l'occasion de tous nous rencontrer. Alors nous nous sommes dit qu'il était dommage de rester dans notre coin et que notre rôle était aussi de participer à la vie de nos communes.

Échanger, partager et rassembler sur le thème du terroir et des productions locales, voilà la volonté des 16 membres de l'association. En partenariat avec les autres associations locales, nous souhaitons participer aux événements et aux festivités des villages de manière gourmande et pédagogique. L'association se propose de mener des actions de rencontre comme des marchés, des ateliers, des dégustations, des jeux, des concours et toute sorte d'animations favorisant les échanges lors des événements. D'autres projets sont prévus : soirées paysannes et festives, visites d'exploitation, randonnées gourmandes, etc. Vous pouvez compter sur nous, ce sera avec joie et passion que nous mettrons en valeur le terroir des Pallières.

Enfin, l'association se veut être le moteur d'une consommation éthique et responsable. Les enjeux liés à la santé et à l'environnement se font de plus en plus importants. En tant que producteurs locaux, c'est aussi notre rôle de transmettre les bons gestes à adopter pour assurer l'avenir des petits et des grands.



Une partie des Producteurs...

Producteurs des Pallières



La Ferme des Jovents | Saint-Martin-de-Pallières

- Producteurs : Camille et Rudy MICHEL
- Jeune couple de chevriers passionnés et installés depuis 2017
- Production à la ferme de fromages, yaourts et glaces au lait de chèvre
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 06 29 71 26 41 |
- Email : lafermedesjovents@gmail.com

La Ferme des Breguières | Esparron-de-Pallières

- Producteurs : Claire DUVAL et Jules LAUGA
- Couple de passionnés et éleveurs de brebis laitières depuis 2012
- Production à la ferme de fromages frais, tommes au lait cru et yaourts bio
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 07 70 65 21 24 |
- Email : ferme.des.breguieres@gmail.com

Domaine « Myrko Tépous » | Esparron-de-Pallières

- Producteur : Myrko TÉPUS
- Jeune vigneron passionné et installé depuis 2016
- Culture de Grenache, Cinsault, Ugni blanc, Carignan, Syrah en agriculture biologique
- Vinification et élevage à la cave de vin rouge, rosé et blanc
- Accueil à la cave sur rendez-vous
- Tél : 06 11 76 93 65 |
- Email : myrko.tepus@gmail.com

Domaine « Les Chiens d'la Casse » | Esparron-de-Pallières

- Producteur : Jérémie RAZAFINTSALAMA
- Jeune vigneron engagé et installé depuis 2018
- Culture de Chardonnay, Pinot noir et Cabernet Sauvignon en agriculture biodynamique
- Vinification et élevage à la cave de vin rouge et blanc
- Accueil à la cave sur rendez-vous
- Tél : 06 13 71 87 79 |
- Email : raza.jeremy@hotmail.fr

Varomabio | Saint-Martin-de-Pallières

- Producteur : Willy BELLU
- Agriculteur passionné par la culture et la distillation de plantes aromatiques bio
- Élaboration à la ferme d'huiles essentielles, hydrolats, sirops et eaux florales (lavande, aspic, thym, romarin, laurier) depuis 2016
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 06 89 53 54 02 | Email : willy.bellu@gmail.com

Esperluette | Esparron-de-Pallières

- Producteur : Nadzaro CORRÉ
- Jeune brasseur installé dans l'ancienne cave coopérative depuis 2017
- Fabrication de bières bio artisanales et responsables
- Brassage avec l'eau du Verdon, céréales bio, épices et confitures locales
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 06 60 26 19 54 |
- Email : nadzaro@brasserie-esperluette.fr

Delis'œuf | Esparron-de-Pallières

- Producteurs : Sophia RUBIO et Stéphane GRAS
- Jeune couple d'éleveurs de poules pondeuses de plein air depuis 2018
- Production à la ferme d'œufs extra-frais en agriculture biologique
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 06 95 15 24 33 | Email : oeuf@delisoeuf.fr

Maison Patoulatchie | Esparron-de-Pallières

- Producteurs : François-Xavier, Guilhem et Romain PATOULATCHIE
- Fratrie maraîchère et arboricole entre Cotignac et Esparron
- Production et transformation de produits de terroirs
- Tél : 06 48 55 81 80 |
- Email : maisonpatoulatchie@gmail.com

Truc&Co | Esparron-de-Pallières

- Producteur : Elodie TRUC
- Fille d'agriculteurs et productrice d'herbes aromatiques bio depuis 2016
- Confection d'aromates de Provence (thym, romarin, origan, sarriette, laurier, sauge, fenouil)
- Accueil et visite sur rendez-vous
- Tél : 06 28 53 49 82 | Email : hello@truc-co.fr

Arnaud BEAUDUEN | Esparron-de-Pallières

- Producteur : Arnaud BEAUDUEN
- Fils d'agriculteur et vigneron installé depuis 2009
- Culture de Grenache, Syrah, Cinsault, Vermentino pour l'élaboration de vin rosé
- Membre de la cave coopérative de Seillons-Source-d'Argens
- Tél : 06 89 16 92 21 | Email : beauduen@yahoo.fr